



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

RÈGLEMENT NUMÉRO 609-4

**AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE NUMÉRO 609, AFIN D'Y ASSUJETTIR LA ZONE EF-08**

- ATTENDU que le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* numéro 609 est entré en vigueur le 19 juin 2008;
- ATTENDU que le Conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., ch. A-19.1);
- ATTENDU que le Conseil municipal juge qu'il y a lieu d'assujettir la zone EF-08 à une demande éventuelle de projet particulier;
- ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 14 août 2018 et que le projet de règlement a été déposé le 14 août 2018;

À CES FAITS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit et est adopté.

Article 1

L'article 1.1 « Champ d'application » (section 1, chapitre 3) du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est modifié, au paragraphe b, par le remplacement des mots « et EF-06 » par les mots « , EF-06 et EF-08 ».

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Lucien Ouellet

Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

Kathy Poulin
Mairesse



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Val-David

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du Code municipal, le présent certificat atteste que le règlement numéro 609-4 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	14 août 2018
Adoption du projet :	14 août 2018
Adoption du règlement:	11 septembre 2018
Certificat de conformité de la MRC :	22 octobre 2018
Entrée en vigueur :	22 octobre 2018

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce vingt-deux octobre deux mille dix-huit.

Lucien Ouellet

Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

Kathy Poulin
Mairesse